

LE MINISTÈRE AU TRAVAIL



Industrie
et Commerce

Industry, Trade
and Commerce

LE MINISTÈRE AU TRAVAIL

Ministère de l'Industrie
et du Commerce - juillet 1975.

Table des matières

INTRODUCTION

<u>Partie I - Programmes et activités du Ministère.....</u>	<u>1 à 8</u>
PROGRAMME DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.....	2
Expansion industrielle	3
Développement du commerce international.....	4
PROGRAMME DU TOURISME.....	5
Marketing.....	5
Expansion de l'industrie touristique.....	6
Planification des politiques et relations avec l'industrie....	6
PROGRAMME DES CÉRÉALES ET DES GRAINES OLÉAGINEUSES.....	7
Marketing.....	7
Paiement des grains.....	8
CONCLUSION - PARTIE I.....	8
<u>Partie II - Structure administrative du Ministère.....</u>	<u>i à 35</u>
LE MINISTRE.....	1
Agence d'examen de l'investissement étranger.....	1
Société pour l'expansion des exportations.....	2
Commission d'aide générale de transition.....	2
Commission du système métrique.....	2

Conseil canadien des normes.....	2
Commission du textiles et du vêtement.....	3
Conseil consultatif du ministre.....	3
Comité consultatif sur la machinerie et l'équipement.....	3
Conseil national de l'esthétique industrielle.....	3
Comité consultatif d'aide au développement de l'industrie pharmaceutique.....	4
LE SOUS-MINISTRE.....	5
Comité d'examen des politiques générales.....	6
Comité de l'administration interne.....	6
Direction générale de l'information et relations publiques.....	6
Service du contentieux.....	7
LE PREMIER SOUS-MINISTRE ADJOINT - INDUSTRIE.....	8
Bureau des programmes - Industrie.....	8
Coordonnateur de la petite entreprise.....	9
Direction des bureaux régionaux.....	9
SOUS-MINISTRE ADJOINT - EXPANSION INDUSTRIELLE.....	11
Directions du secteur industriel.....	11
Direction de l'agriculture, des pêcheries et des produits alimentaires.....	13
Direction des produits chimiques.....	13

Direction de l'électricité et de l'électronique.....	14
Direction de la machinerie.....	15
Direction de la transformation des richesses naturelles et de la construction.....	16
Direction des textiles et des produits de consommation.....	17
Direction des industries de transport.....	17
LE SOUS-MINISTRE ADJOINT - POLITIQUES INDUSTRIELLES.....	19
Direction générale des sciences et de la technologie.....	19
Direction générale de la politique industrielle.....	19
Direction générale du design.....	20
Direction de l'analyse de la productivité.....	21
SOUS-MINISTRE ADJOINT - TOURISME.....	22
Office de tourisme du Canada.....	22
Marketing.....	22
Expansion de l'industrie.....	22
Planification des politiques et relations avec l'industrie.....	23
SOUS-MINISTRE ADJOINT - PLANIFICATION, RECHERCHE ET ÉVALUATION.....	24
Groupe d'évaluation des programmes.....	24
Analyse macro-économique.....	24
Secrétariat de planification stratégique.....	25
Groupe d'analyse du commerce international.....	25

Direction des services financiers.....	25
Direction des services professionnels et administratifs.....	26
SOUS-MINISTRE ADJOINT - PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES.....	27
Direction du personnel.....	27
LE PREMIER SOUS-MINISTRE ADJOINT - COMMERCE INTERNATIONAL.....	28
Service des délégués commerciaux.....	28
Bureaux internationaux.....	29
SOUS-MINISTRE ADJOINT - EXPANSION DES EXPORTATIONS.....	30
Direction de l'expansion des exportations.....	30
Direction des projets spéciaux internationaux.....	30
Direction du financement international.....	31
Direction générale de la commercialisation des grains.....	31
Direction générale du conseiller en politique de transport.....	32
Direction générale des programmes et services d'exportation....	32
SOUS-MINISTRE ADJOINT - RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES....	34
Direction générale des relations générales.....	34
Direction générale de la politique sur l'importation de certains produits.....	34
Division des licences d'exportation et d'importation.....	35

Partie III - Programmes d'aides.....	1 à 24
PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE À DES SECTEURS DÉTERMINÉS.....	4
PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE TRANSITION.....	7
PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE À L'ÉTAPE DE LA PRODUCTION.....	8
PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE EN ADMINISTRATION.....	11
AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE.....	14
PROGRAMMES D'AIDE SPÉCIALE.....	21

INTRODUCTION

La fusion du ministère de l'Industrie et du ministère du Commerce a donné naissance en 1969 au ministère de l'Industrie et du Commerce dont l'objectif premier est de favoriser l'essor économique du pays.

En vertu de la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce, "les fonctions et pouvoirs du ministre de l'Industrie et du Commerce englobent toutes les questions concernant.... les industries de fabrication et de transformation du Canada, le tourisme et le commerce en général."

Cela sous-entend que le Ministère a dû s'intéresser à cinq domaines particuliers; l'essor industriel, le développement des marchés, l'établissement de politiques en matière de commerce international, l'expansion de l'industrie touristique et la commercialisation des céréales et des graines oléagineuses. Ces activités requièrent les services de plus de 2,500 employés répartis dans l'ensemble du pays et dans 88 bureaux mis sur pied dans 63 autres pays. Le budget du Ministère s'élève à près de 342 millions de dollars.

La présente monographie donne un aperçu général des programmes et des activités du Ministère, et de leur administration. Comme tout organisme important, le Ministère connaît de perpétuels changements, mais sa ligne de conduite ne varie presque pas. C'est pour cette raison que la présente monographie ne renferme pas de noms ni de numéros de téléphone: elle sera bien assez tôt dépassée.

Partie I - Les programmes et activités du Ministère

Rappelons encore une fois le mandat du Ministère:

"Les fonctions et pouvoirs ... englobent ... les industries de fabrication et de transformation ..., le tourisme et le commerce en générale."

Il fut décidé dès le début que les objectifs du Ministère seraient fondés sur un "plan d'activités" divisé en trois programmes que l'on ne doit pas confondre avec les divers programmes d'aide administrés par le Ministère et décrits un peu plus loin. Les modalités d'exécution de ces programmes d'aide sont continuellement révisées et améliorées, contrairement à celles des trois programmes principaux qui ne varient pas. Tout projet entrepris par un organisme du Ministère doit respecter les objectifs établis par les trois programmes qui sont: le Programme du commerce et de l'industrie, le Programme de l'industrie touristique et le Programme des céréales et des graines oléagineuses.

Dans l'annuaire téléphonique du Ministère, ces programmes ne figurent pas sous ces désignations. Il arrive même que des personnes travaillent au Ministère depuis un certain temps sans avoir entendu mentionner le titre de ces programmes. Mais ils n'en existent pas moins, et il est très important de les bien connaître afin de mieux comprendre la politique générale du Ministère.

PROGRAMME DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Le budget de ce programme est le plus important des budgets du Ministère: il atteint 220 millions de dollars pour le présent exercice financier. Les objectifs que s'est fixés le programme reposent sur deux principes: a) les sociétés et les entreprises peuvent légitimement espérer une certaine forme d'aide de la part de leur gouvernement et elles s'attendent à ce que ce dernier i) prête une oreille attentive au secteur privé quand il lui fait part de ses problèmes et prenne des mesures pour atténuer les inégalités; ii) organise et fournisse les services indispensables à la marche des affaires, par exemple en diffusant des renseignements sur les droits douaniers et les transports, et en détachant des représentants commerciaux officiels à l'étranger: b) le gouvernement doit prendre des mesures susceptibles de stimuler les producteurs canadiens de biens et de services, non seulement pour venir en aide au secteur privé mais également pour aider le Ministère à maintenir ses rapports avec ce secteur. Ces mesures prennent habituellement la forme de campagnes de publicité, d'aide financière et de négociation de politiques.

Le ministre et le sous-ministre, tous deux comptables envers le Parlement, sont responsables de la gestion du Programme du commerce et de l'industrie; toutefois, ils exercent cette responsabilité par l'intermédiaire de deux grands services: L'Expansion industrielle et le Commerce international.

Les fonctions "Expansion industrielle" et "Commerce international" sont toutes deux dirigées par des premiers sous-ministres adjoints.

L'Expansion Industrielle

Dans un discours prononcé devant l'assemblée annuelle de l'Association des manufacturiers canadiens, en juin 1973, monsieur Alastair Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce, a précisé les objectifs que le Ministère s'est fixés en matière d'expansion industrielle.

Ainsi, le Ministère entend 1) mettre sur pied des industries de fabrication et de transformation secondaire efficaces et capables de faire face à la concurrence, tant au pays qu'à l'étranger; 2) atteindre le taux d'emploi maximum dans les industries canadiennes et essayer de le maintenir; 3) accroître le revenu national et réduire les disparités régionales; 4) augmenter le volume des richesses naturelles transformées au pays; 5) augmenter le contrôle canadien sur l'économie du pays en vue d'assurer son développement futur par les entreprises canadiennes; 6) continuer à améliorer la qualité de la vie au Canada en créant des emplois qui apportent satisfaction et en réduisant les conséquences néfastes de l'activité industrielle sur le milieu écologique et social.

Pour atteindre ces objectifs, l'Expansion industrielle s'efforce d'offrir au secteur privé l'occasion de faire connaître ses problèmes et, si possible, de trouver des solutions; d'élaborer des politiques industrielles profitables à tous les Canadiens; de fournir de l'aide financière en vue de stimuler la croissance du secteur privé et de l'aider à rattraper toute régression; de mettre au point, à l'intention de certaines industries, des stratégies adaptées à leurs problèmes et à leurs ressources.

Le Commerce international

Cette fonction est ordonnée en vue d'un seul objectif: accroître le nombre de marchés pour les biens et services produits au Canada. Ici encore, voilà un groupe qui offre au secteur privé l'occasion de faire connaître son point de vue. Elle a également pour objet de favoriser la vente de biens et de services canadiens, en renseignant les producteurs sur les débouchés et en leur fournissant de l'aide dans le domaine de la vente. En outre, cette activité porte sur la négociation des accords commerciaux qui ouvrent aux producteurs canadiens de nouveaux débouchés sur les marchés mondiaux; elle élabore des stratégies commerciales; elle fournit de l'aide financière et voit à assurer une représentation canadienne à l'étranger.

LE PROGRAMME DU TOURISME

Le Ministère a affecté à ce programme un budget de 22 millions de dollars pour l'année en cours. Son objectif est de favoriser l'essor continu et planifié de l'industrie touristique au pays.

Le Programme du tourisme a adopté une politique analogue à celle du Programme du commerce et de l'industrie: il essaie de répondre aux attentes du secteur privé quant aux services que peut lui offrir le gouvernement. Il a également reconnu la nécessité de stimuler l'expansion de l'industrie touristique. Ce Programme s'est donné comme priorité de coordonner efficacement les efforts des gouvernements provinciaux et fédéral, de même que du secteur privé en vue de développer l'industrie touristique.

La responsabilité globale de ce Programme repose sur le ministre et le sous-ministre, mais le fonctionnement des services a été confié au sous-ministre adjoint chargé du tourisme. Le Programme se divise en trois fonctions principales: Marketing, Expansion de l'industrie et Planification des politiques et relations avec l'industrie, dont chacune constitue une direction administrée par un directeur.

Marketing

La direction du marketing incite les étrangers à visiter le Canada et les Canadiens à voyager à l'intérieur de leur propre pays. Elle coordonne ses activités avec celles des provinces.

L'Expansion de l'industrie touristique

La Direction de l'expansion de l'industrie cherche à favoriser l'essor et l'amélioration de l'industrie touristique.

La planification des politiques et relations avec l'industrie

La Direction de la planification des politiques et des relations avec l'industrie est le centre de préparation des plans et stratégies de l'O.T.C. et de la formulation de ses politiques. Son travail vise à assurer que les aspects de l'offre et de la demande du tourisme croissent de façon équilibrée.

PROGRAMME DES CÉRÉALES ET DES GRAINES OLÉAGINEUSES

Ce Programme vise à maintenir un système de marketing efficace des céréales et des graines oléagineuses et à développer des marchés pour ces produits. Son budget actuel s'élève à 100 million de dollars.

Il doit fournir des renseignements sur les marchés, offrir des stimulants économiques pour encourager l'amélioration des produits et aider à la mise en marché. Le Programme comporte également la participation aux négociations sur les politiques générales.

Le mode de gestion de ce Programme est complètement différent de celui des deux autres. Le programme relève du ministre responsable de la Commission canadienne du blé; toutefois, c'est le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce qui est chargé d'administrer les paiements versés en vertu du Programme et de diriger les services de marketing.

Les services de marketing

Leur objet est de soutenir et de multiplier les efforts fournis par le secteur privé dans le domaine de marketing. Ils sont chargés de déterminer les objectifs de production et le montant des acomptes versés aux producteurs de grains par la Commission canadienne du blé. Ils aident le secteur privé dans plusieurs domaines, par exemple en lui octroyant une aide financière et en diffusant des renseignements sur la situation du marché.

Le paiement des grains

Cette fonction consiste à maintenir un système efficace de marketing en administrant les paiements statutaires. Ces paiements, versés à la Commission du blé, servent à couvrir les frais d'entreposage des stocks de blé excédentaires; à payer les intérêts des avances de caisse accordées aux producteurs de l'Ouest canadien pour l'entreposage des grains; et à rembourser à la Commission les avances que les producteurs n'ont pu remettre.

CONCLUSION - PARTIE I

On pourrait décrire plus en détail les Programmes et les fonctions, de même que les activités qui font partie des Programmes du tourisme et de l'Industrie et de commerce, mais la présente monographie vise à donner un aperçu général des objectifs du Ministère et de la structure administrative qui lui permet d'atteindre ses objectifs.

PARTIE II - La structure administrative du Ministère

LE MINISTRE

Le sous-ministre et un certain nombre de commissions et de comités consultatifs relèvent directement du ministre. Plusieurs de ces organismes bénéficient des services de secrétariats permanents qui font partie du Ministère mais ne figurent pas dans l'organigramme. Naturellement, le ministre est responsable devant le Parlement. Dépendent directement du ministre:

Agence d'examen de l'investissement étranger

L'Agence administre la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, loi qui permet au Gouverneur en conseil de décider, sur recommandation du ministre de l'Industrie et du Commerce, si l'acquisition par des étrangers d'entreprises commerciales canadiennes doit être acceptée ou refusée et cela selon qu'elle constitue ou non un avantage appréciable pour le Canada.

Le personnel de l'Agence, composé d'environ 100 personnes, est dirigé par un commissaire qui relève du Ministre. Cet organisme comprend trois Directions, celles de l'application de la Loi, de l'évaluation et de la recherche ainsi que de l'analyse.

La Direction de l'application de la Loi est chargée des questions juridiques; son rôle est de surveiller, d'enquêter, de faire respecter la Loi ainsi que veiller aux tâches administratives de l'Agence.

La Direction de l'évaluation procure conseils et assistance quand il s'agit d'évaluer les avantages réels ou possibles pour le Canada, des transactions soumises à l'approbation du Gouverneur en conseil.

La Direction de la recherche et de l'analyse effectue la recherche et l'analyse nécessaires à l'administration efficace de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger et sur les répercussions de cet investissement sur l'économie canadienne.

La société pour l'expansion des exportations

Cette société n'a pas de secrétariat permanent; le sous-ministre est président de son conseil d'administration et le sous-ministre adjoint - commerce international en est l'un des directeurs.

Commission d'aide générale de transition

Cette commission administre le Programme d'aide générale de transition et elle a un secrétariat permanent au Bureau des programmes - industrie.

Commission du système métrique

La Commission étudie les conséquences de l'adoption du système métrique au Canada et met sur pied un programme de conversion; elle diffuse également tous les renseignements concernant le nouveau système.

Conseil canadien des normes

Le Conseil est chargé d'encourager et de coordonner les efforts de normalisation fournis par différents organismes canadiens. Il voit également à assurer la représentation du Canada au sein d'organismes internationaux de normalisation. Il n'a pas de secrétariat à l'intérieur du Ministère, mais le directeur général de la Direction générale des sciences et de la technologie est membre du Conseil.

Commission du textile et du vêtement

Cette Commission effectue des enquêtes sur les importations qui risquent de porter préjudice à l'industrie textile et à l'industrie du vêtement du pays.

Conseil consultatif du ministre

Le Conseil se réunit tous les trois mois et permet au ministre de rencontrer les chefs d'entreprises et de discuter avec eux des politiques et des programmes adoptés par le Ministère. Le Conseil profite des services d'un secrétariat limité qui, pour des raisons d'ordre administratif, relève du sous-ministre.

Comité consultatif sur la machinerie et l'équipement

Ce comité est chargé d'étudier les demandes d'exonération des droits de douane en vertu des numéros 42700-1 ou 41100-1 du Tarif des Douanes. Le secrétaire du comité est le directeur de la Direction de la machinerie; le secrétariat est composé d'employés de la Direction de la machinerie.

Conseil national de l'esthétique industrielle

Le Conseil national de l'esthétique industrielle est un organisme chargé d'élaborer et d'établir des politiques et des programmes, et de formuler des recommandations au ministre pour leur mise en oeuvre. Le Conseil reçoit l'aide d'un secrétariat fourni par le Ministère.

Comité consultatif d'aide au développement de l'industrie
pharmaceutique.

Ce Comité conseille le ministre relativement à la mise
en oeuvre et aux activités du Programme d'aide au développement
de l'industrie pharmaceutique. Son secrétariat est fourni par
la Direction des produits chimiques.

LE SOUS-MINISTRE

Six groupes principaux relèvent du sous-ministre:

l'Expansion industrielle qui est dirigée par un premier sous-ministre adjoint assisté de deux sous-ministres adjoints; le Développement du commerce international dirigé également par un premier sous-ministre adjoint assisté de deux sous-ministres adjoints; le Tourisme dirigé par un sous-ministre adjoint; le groupe de planification des ressources humaines dirigé par un sous-ministre adjoint. La direction générale de l'information et des relations publiques et le service du contentieux font également rapport directement au sous-ministre.

Le septième groupe, le Comité des céréales qui relève du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, est comptable au sous-ministre pour les questions d'ordre administratif seulement.

En outre, le sous-ministre est aidé dans l'exercice de ses fonctions par le groupe de planification, recherche et évaluation dirigé par un sous-ministre adjoint qui gère aussi le secrétariat de planification stratégique chargé d'effectuer des études d'évaluation, des études macro-économiques, des analyses de longue haleine en plus de s'occuper de divers aspects de la planification des programmes.

Le sous-ministre préside deux comités: le Comité d'examen des politiques générales et le Comité d'administration interne.

Le Comité d'examen des politiques générales

Ce comité étudie les programmes d'activité et l'ordre de priorité des travaux concernant l'ensemble des politiques générales du Ministère; il analyse les documents portant sur les grandes politiques et contrôle l'attitude que doit adopter le Ministère lors de réunions internationales, interministérielles ou fédérales-provinciales, ou lors de rencontres avec des organismes nationaux; il approuve les schémas des programmes du Ministère (voir Sous-comité d'examen des programmes); et il passe en revue les évaluations de programme et documents pertinents.

Ce Comité est composé des deux premiers sous-ministres adjoints, des sous-ministres adjoints, et du conseiller spécial auprès du sous-ministre.

Le Comité d'administration interne

Ce Comité contrôle les politiques et les procédures administratives qui touchent le personnel, la gestion financière et la gestion du matériel, la sécurité et les questions connexes. Sa composition est identique à celle du Comité d'examen des politiques générales, mais elle implique la participation du directeur général du Personnel.

Direction générale de l'Information et des relations publiques

Cette direction dépend directement du sous-ministre. Elle procure les services spécialisés de promotion, les techniques de

relations publiques, le matériel de commercialisation et les instruments audio-visuels dont le Ministère a besoin. Elle s'occupe des campagnes publicitaires du Ministère et encourage les hommes d'affaires Canadiens à s'informer davantage et à adopter une attitude plus dynamique.

La direction des services d'information cherche à faire connaître les politiques et objectifs du Ministère; elle encourage la pleine utilisation des installations et services du Ministère; elle diffuse de l'information sur les tendances économiques et commerciales en publiant le mensuel Commerce Canada; elle rédige des communiqués de presse et organise des manifestations spéciales.

Cette direction s'emploie également à stimuler la demande de biens et services canadiens dans les pays étrangers en publiant et en distribuant dans le monde entier le petit bulletin Courrier canadien. Elle assure en outre le service de bibliothèque qui est essentiel aux recherches et aux activités du Ministère.

Le service du contentieux

Ce groupe fait rapport directement au sous-ministre. Il fournit au ministère conseil et assistance sur le plan juridique.

LE PREMIER SOUS-MINISTRE ADJOINT - INDUSTRIE

Le premier sous-ministre adjoint - Industrie est responsable de la gestion de l'Expansion industrielle, dans le cadre du Programme du commerce et de l'industrie. Le sous-ministre adjoint Expansion industrielle, qui dirige sept Directions reliées directement au secteur industriel, et le sous-ministre adjoint - Politiques industrielles, qui dirige quatre Directions chargées d'établir des programmes, sont tous deux responsables devant le premier sous-ministre adjoint - Industrie.

Le Bureau des programmes - Industrie qui élabore plusieurs programmes d'aide financière propices au développement de l'industrie et les dix bureaux régionaux représentant le Ministère dans l'ensemble du pays relèvent directement du premier sous-ministre adjoint. Il y a également un premier conseiller en politique pour l'industrie de l'aéronautique et l'industrie maritime.

Bureau des programmes - Industrie

Ce Bureau administre le Programme d'avancement de la technologie (PAIT), la Loi stimulant la recherche et le développement scientifique (IRDIA), le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (DIP), le Programme d'aide au design (IDAP), le Programme pour l'accroissement de la productivité (PEP), le Programme d'aide générale de transition (GAAP) et le Programme d'aide à la réadaptation de l'industrie de l'automobile (AAA).

Le Bureau joue un rôle administratif et consultatif auprès de chaque comité ou commission chargée d'approuver les différents programmes. Dans le cas du Programme IRDIA, le Bureau autorise les paiements prévus par la loi.

Coordonnateur de la petite entreprise - Programme CASE

Le Service de consultation pour petites entreprises (CASE) donne l'occasion aux propriétaires ou gérants de petites entreprises manufacturières ou touristiques de profiter, à un prix nominal, d'un service assuré par des directeurs d'entreprises à la retraite qui ont été choisis pour leur expérience administrative. En certaines circonstances, le gouvernement peut même accorder des contributions pour des services d'experts-conseils.

Grâce aux services du programme CASE, les administrateurs de petites entreprises peuvent discuter de leurs difficultés avec des hommes d'affaires d'expérience, explorer des idées nouvelles susceptibles de stimuler leurs entreprises et étudier de nouvelles méthodes pour en améliorer le rendement. Le conseiller de CASE visite l'entreprise de son client, discute des problèmes et des possibilités de la compagnie et recommande les mesures à prendre. Il aide également à mettre à exécution les solutions qu'il a recommandées.

La Direction des bureaux régionaux

Les bureaux régionaux sont situés à Vancouver, Edmonton, Régina, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Frédéricion, Halifax et Saint-Jean (Terre-Neuve). Auparavant, ils avaient pour tâche

principale de représenter le Ministère dans l'ensemble du pays. Suite à la réorganisation du Ministère en 1973-4, leur rôle est devenu plus important. Les activités du Ministère étant décentralisées, ces bureaux pourront offrir un meilleur service dans toutes les régions, ce qui favorisera les rapports entre le Ministère et les gouvernements provinciaux. On mettra l'accent sur l'aide à la petite entreprise.

SOUS-MINISTRE ADJOINT - EXPANSION INDUSTRIELLE

Le sous-ministre adjoint (Expansion industrielle) est responsable de la gestion des sept Directions du secteur industriel du Ministère; ainsi, il indique les possibilités d'essor industriel et d'expansion commerciale aux différents secteurs d'activité; il fournit des services de publicité de d'experts-conseils aux fabricants et aux exportateurs et il offre des programmes d'aide.

Directions du secteur industriel

Chacune d'elles est dirigée par un directeur général. Ce sont: la Direction de l'agriculture, des pêcheries et des produits alimentaires, la Direction des produits chimiques, la Direction de l'électricité et de l'électronique, la Direction de la machinerie, la Direction de la transformation des richesses naturelles et de la construction, la Direction des textiles et des produits de consommation et la Direction des industries de transport.

Ces directions remplissent cinq tâches distinctes mais interdépendantes: 1) études et analyses, chaque Direction recueille et tient à jour les renseignements qui lui permettent de se tenir parfaitement au courant des facteurs financiers, technologiques et commerciaux qui influencent son secteur industriel; 2) mise au point de programmes, ce service vise à apporter des modifications aux programmes et aux politiques afin de favoriser un essor industriel planifié; 3) administration des

programmes d'aide et recommandations concernant ces programmes;

plusieurs programmes sous-entendent une forme quelconque d'aide financière; les Directions formulent des recommandations qui prennent la forme d'évaluation des débouchés pour les produits de l'industrie ainsi que de la compétence en matière financière, technique et administrative des entreprises intéressées; 4)

développement du commerce: Détermination des possibilités de vente à l'étranger grâce aux renseignements recueillis par des organismes tels que le Service des délégués commerciaux et par les études des Directions, ainsi que par le service des politiques industrielles du Ministère; 5) services, les Directions établissent un lien entre l'industrie et le gouvernement en fournissant de l'aide et des conseils en matière de technologie, de marketing, de financement, de recherche et développement et de gestion.

Direction de l'agriculture, des pêcheries et des produits alimentaires

Produits agricoles - toutes les cultures (à l'exception des céréales et des graines oléagineuses), les fruits et les légumes frais, les plantes fourragères, le tabac, le miel, les produits de l'érable, les pommes de terre de semence, etc.

Produits d'épicerie - produits alimentaires préparés, habituellement stables en stockage, produits de confiserie et de boulangerie, thé, café, sucre, épices, boissons.

Bestiaux, viandes et produits laitiers - animaux sur pieds, bestiaux de reproduction, volaille, oeufs, produits laitiers, viandes préparées et produits avicoles, fourrures, cuirs et peaux.

Pêcheries et produits de la pêche - produits de la pêche préparés, sous-produits de la pêche comprenant huiles, farines de poisson et concentrés.

Direction des produits chimiques

Produits chimiques industriels - produits du pétrole et dérivés, produits chimiques organiques, engrais et produits chimiques inorganiques.

Matières plastiques et caoutchouc - produits manufacturés en caoutchouc et en matières plastiques, films; sont exclus les pneus, qui relèvent de la Section des pièces d'automobile de la Direction des industries de transport.

Produits chimiques spéciaux - produits pharmaceutiques, produits chimiques fins, produits de toilette, cosmétiques, produits chimiques d'usage ménager.

Direction de l'électricité et de l'électronique

Matériel pour réseaux d'énergie électrique (production d'électricité, transport d'énergie et distribution), fils et câbles électriques.

Dispositifs électriques, matériel, pièces, moteurs, etc.

Matériel de communication, équipement de transmission téléphonique, instruments divers tels que, instruments de médecine, matériel didactique, matériel d'essai, de détection et de navigation, appareils émetteurs et récepteurs de radio et de télédiffusion, etc.

Ordinateurs - matériel et aides à la programmation, équipement de bureau.

Matériel électrique et électronique de consommation - appareils ménagers, petits appareils électriques, appareils ménagers électroniques.

Composantes électroniques - interrupteurs, relais, appareils transistorisés, etc.

Direction de la machinerie

Machines d'extraction minière, d'exploitation forestière, de manutention de matériaux, et machinerie agricole. Equipement de forage, de transformation, de traitement, et de production, transporteurs, etc., la machinerie agricole.

Equipement générateur d'énergie, de transport des liquides et d'assainissement de l'environnement - chaudières, contenants-pression, turbines, matériel d'extraction du pétrole et du gaz naturel, équipement de raffinage, appareils d'aération et d'aspiration de la poussière. Assainissement de l'environnement, y compris les appareils d'épuration des eaux ordinaires et usées.

Machinerie des services - équipement de conditionnement de l'air et de réfrigération, matériel de chauffage, tuyauterie, distributeurs automatiques, équipement de buanderie et de nettoyage à sec, outils mécaniques, quincaillerie, et balances et balances.

Machinerie des industries secondaires - Machines pour les usines métallurgiques, outils, matrices, outillage pour fabrication de textiles, pour la préparation des aliments, des boissons, du cuir, du caoutchouc, etc., équipement d'emballage et d'étiquetage, etc.

Direction de la transformation des richesses naturelles et de la construction

Produits primaires du bois - bois de sciage, placage, panneaux.

Éléments et structures de bois - éléments de bois destinés à l'industrie, éléments transformés et matériaux de construction.

Pâtes et papier - pâte, papier traité.

Sidérurgie - minerais, fer, acier, produits de fonderie, pièces forgées, articles fabriqués en fer ou en acier, matériaux pour la construction et l'architecture, rebuts.

Métaux non ferreux - concentrés, minerais, alliages, déchets, matériaux de construction et d'architecture, produits mi-ouvrés et ouvrés, métaux précieux.

Minéraux industriels - minéraux, produits minéraux mi-ouvrés et ouvrés, charbon, ciment et béton, amiante, verre, etc.

Construction - systèmes de construction, technologie, matériaux et produits pour la construction, matériaux préfabriqués.

Direction des textiles et des produits de consommation

Vêtement - vêtements pour hommes, femmes, enfants et bébés, tentes, sacs, peaux de fourrure apprêtées.

Textiles - vêtements tissés ou tricotés, filés, fibres.

Cuir et chaussure - cuir, chaussures, articles de cuir tels que sacs à main.

Meuble - meubles, matelas, lampes électriques et abat-jour, instruments de musique, cercueils.

Produits d'industries socio-culturelles - imprimés, papier, papeterie, plumes, crayons, enregistrements sonores, films cinématographiques, etc.

Loisirs et artisanat - bijoux, cadeaux, artisanat, articles de sport, jouets, etc.

Direction des industrie de transport

Véhicules à moteur - automobiles, camions

Pièces d'automobile.

Véhicules de divertissement et véhicules spéciaux - motoneiges, véhicules non routiers, aéroglisseurs, etc.

Navires et équipement de navires - y compris les bateaux de plaisance, les embarcations commerciales et les navires militaires, etc.

Matériel roulant et de propulsion - réseau de transport par métro, wagons de chemins de fer, locomotives, matériel de propulsion.

SOUS-MINISTRE - POLITIQUES INDUSTRIELLES

Le sous-ministre adjoint (Politiques industrielles) est comptable au premier sous-ministre adjoint (Industrie) de l'administration générale et de la coordination de quatre directions qui s'occupent principalement d'élaborer des politiques.

Direction générale des sciences et de la technologie

Cette Direction élabore des programmes de subventions destinés à stimuler l'innovation scientifique et technologique. Elle étudie les demandes d'aide; elle encourage l'application de la technologie dans l'industrie en créant des instituts et des sociétés de recherche, ainsi que des centres de technologie avancée.

La Direction envoie des délégations à l'étranger et administre les commissions et les accords conclus à la suite des travaux réalisés. Elle travaille également à la planification techno-économique et à l'évaluation, et aux prévisions technologiques.

Direction générale de la politique industrielle

La Direction générale est divisée en deux directions: la Direction de l'élaboration des politiques et des programmes et la Direction de l'analyse des politiques. La Direction de l'élaboration des politiques et des programmes étudie les demandes de modifications de notre tarif douanier et formule des

recommandations à ce sujet. Elle participe également à l'élaboration de politiques visant certains secteurs industriels; elle coordonne l'établissement de programmes nouveaux ou révisés d'aide financière, destinés aux petites entreprises; elle détermine la position du Ministère relativement aux programmes d'aide financière que projettent d'autres ministères; elle analyse et établit l'attitude que doit adopter le Ministère relativement à des questions telles que le transport et la fiscalité, la législation ouvrière, les lois touchant le consommateur, les mesures pour la protection de l'environnement et bien d'autres encore. Elle fait également des études sur les institutions financières du Canada.

La Direction de l'analyse des politiques effectue des analyses économiques sur les industries de fabrication et la transformation des richesses naturelles, et sur le marché des importations, pour d'autres ministères ou pour le secteur privé.

Direction générale du design

Cette Direction établit des programmes en se fondant sur les recommandations formulées par le Conseil national de l'esthétique industrielle et à partir de ses propres études afin de promouvoir le bon design. La Direction administre le Programme d'aide au design; elle étudie les besoins en matière de design de certains marchés; elle aide à développer les talents canadiens dans le domaine de l'esthétique industrielle grâce à des programmes de bourses d'étude ou à d'autres formes d'aide financière: elle conseille le Ministère quant aux meilleures méthodes de promouvoir les techniques du design.

Direction de l'analyse de la productivité

Cette Direction analyse la productivité des industries canadiennes et étrangères. Elle établit des comparaisons au niveau du rendement et met au point des méthodes visant à contrôler et à évaluer les entreprises canadiennes. Elle étudie également la situation de la gestion industrielle au pays, ainsi que les conséquences qu'entraînent les changements technologiques sur l'industrie canadienne.

TOURISME

Le sous-ministre adjoint (Tourisme) assume la direction de l'Office de tourisme du Canada. Par l'intermédiaire du sous-ministre, il conseille le ministre de l'Industrie et du Commerce sur les politiques et les questions administratives à adopter en matière de tourisme canadien. Il représente également le gouvernement fédéral auprès des organismes touristiques nationaux et internationaux.

Marketing

La direction du marketing fait la promotion des attraits touristiques du Canada dans les pays étrangers ainsi qu'à l'intérieur du pays et elle coordonne ses activités avec celles des provinces, des territoires et de l'entreprise privée. Au moyen d'un programme complexe de marketing, la Direction analyse et identifie les marchés, organise des campagnes publicitaires d'envergure dans la presse écrite et électronique ainsi qu'un programme publicitaire comprenant des textes écrits, des expositions, des photographies et des films, tout cela pour mousser la demande. Cette Direction possède de nombreux bureaux de promotion aux Etats-Unis et dans plusieurs autres pays étrangers. Elle a également des programmes à l'intention de l'industrie touristique qui favorisent les voyages organisés d'étrangers et de Canadiens qui stimulent la venue des congrès et de réunions au pays.

Expansion de l'industrie

La direction de l'expansion de l'industrie cherche à accroître et à améliorer l'industrie touristique. Sa priorité est d'encadrer l'industrie et d'amener ses secteurs clés à

tirer du tourisme le plus d'avantages possibles. Elle analyse la capacité d'accueil de nos établissements touristiques, sonde ses atouts et ses faiblesses et fait le nécessaire pour y apporter les améliorations qui s'imposent. Entre autres activités, la Direction fait des recherches et publie des manuels pour aider les exploitants d'entreprises touristiques à augmenter leur productivité. A l'aide d'assistance professionnelle et financière, elle aide les provinces et territoires à formuler des plans d'expansion et sert d'intermédiaire pour trouver le financement nécessaire aux installations essentielles.

Planification des politiques et relations avec l'industrie

La Direction de la planification des politiques et des relations avec l'industrie est le foyer de préparation des plans et stratégies de l'O.T.C. Son travail vise à assurer que les aspects de l'offre et de la demande du tourisme croissent de façon équilibrée. Elle définit les priorités, identifie les besoins et recommande les ressources nécessaires. La Direction est chargée de la liaison avec les autres organismes fédéraux, avec les provinces et municipalités de même qu'avec les organismes touristiques du secteur privé, sur le plan national et international. Elle recueille et diffuse de l'information touristique à l'industrie, aux organes d'information et au public. Elle seconde les autres Directions dans le domaine de l'administration et du personnel.

SOUS-MINISTRE ADJOINT - PLANIFICATION, RECHERCHE ET ÉVALUATION

Le sous-ministre adjoint (planification, recherche et évaluation) procure au Ministère les plans à long terme, la planification stratégique, l'analyse macro-économique, l'analyse des dépenses d'immobilisation, l'analyse des programmes et l'évaluation des profits de programme. En outre, il existe un Groupe d'immobilisation qui se réunit deux fois l'an pour effectuer des enquêtes sur les projets d'immobilisation des sociétés canadiennes.

Groupe d'évaluation des programmes

Les objectifs de ce Groupe sont d'améliorer et d'évaluer les programmes actuels et futurs du Ministère. Ce type d'évaluation est relativement nouveau et le Groupe devra entre autres apprendre à utiliser les techniques qui ont été mises au point depuis dix ans. Les évaluations porteront sur trois domaines généraux: évaluation des programmes - analyse qui emploie des techniques modernes d'économétrie; études de cas sur les coûts/bénéfices, de même que le recueil de données et de caractéristiques propres aux industries particulières.

Analyse macro-économique

Les principaux objectifs de ce groupe consistent à se pencher sur les conditions économiques à court terme, principalement celles de l'économie canadienne, mais également à suivre de près la situation internationale des balances de paiements et des conditions monétaires.

Secrétariat de planification stratégique

L'objet de ce groupe est de constituer un mécanisme au moyen duquel les grands objectifs du gouvernement, les résultats des études à long terme et le travail des autres divisions de planification, recherche et évaluation peuvent être confrontées avec les politiques des secteurs, commercial, industriel ou encore avec celles des autres directions du Ministère.

Groupe d'analyse du commerce international

Ce groupe est responsable de la cohésion des dispositifs qui servent ou serviront au Ministère à rassembler, organiser et diffuser de l'information sur le commerce international.

En outre, ce groupe s'occupe d'élaborer des modèles économiques qui servent à évaluer les décisions touchant les politiques commerciales et industrielles.

Direction des services financiers

Le service du Contrôleur de la Direction des services financiers offre des services de soutien pour la planification des programmes du Ministère et pour les systèmes de comptabilité, d'établissement des coûts et de contrôle du budget, ainsi que pour la préparation des états financiers, des budgets et des prévisions.

Les services de comptabilité générale effectuent une première vérification de toutes les affectations budgétaires du Ministère. La Division de l'analyse financière fournit des avis

sur les répercussions financières des activités et projets exigeant des emprunts et des subventions. Cette division étudie également les aspects financiers de certaines demandes d'aide présentées au Ministère et elle détermine le montant des subventions accordées en vertu de la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques.

La Division de l'analyse financière exerce deux types de contrôle interne: elle veille, au moyen de sondages, dans l'ensemble du Ministère, à ce que les politiques, règlements, directives et méthodes en matière de finances soient appliqués uniformément; elle vérifie les dépenses administratives et exerce des contrôles internes dans tout le Ministère.

Direction des services professionnels et administratifs

Cette Direction procure au Ministère des services de soutien administratif, technique et professionnel. Ces services incluent la publication et la distribution de manuels et de directives; la gestion des dossiers; des services de communications internes et externes par courrier, messagers ou télécommunications; la fourniture de biens et services; la gestion du matériel et de la propriété; l'administration des voyages et des déménagements; les services d'informatique.

Elle offre également des services de consultation en gestion dans le domaine de la conception de systèmes, de la mesure et de la simplification du travail, en gestion des imprimés, en ordonnancement des projets et en systèmes d'extraction des renseignements.

SOUS-MINISTRE ADJOINT - PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

Le sous-ministre adjoint (planification des ressources humaines et des communications) s'occupe principalement de développer les ressources humaines du Ministère. Le directeur général de la direction du personnel qui fait rapport directement au sous-ministre adjoint (Planification des ressources humaines) est chargé de la gestion de l'effectif et de fonctions administratives.

Direction du personnel

La Direction du personnel et son directeur général sont chargés de formuler les politiques relatives au personnel et de servir les cadres et tous les employés du Ministère. Il se charge donc de recruter, de former et d'assurer le perfectionnement des employés, de faire des recommandations quant au classement et aux échelles de salaire. Elle guide le Conseil du Trésor à propos des conventions collectives des groupes professionnels employés par le Ministère. En outre, cette Direction se charge de la rémunération, des pensions de retraite et des services de bien-être et de conseillers pour les employés.

PREMIER SOUS-MINISTRE ADJOINT (COMMERCE INTERNATIONAL)

C'est au premier sous-ministre adjoint (Commerce international) qu'incombe l'administration de la fonction commerce international du Ministère. Le sous-ministre adjoint (Expansion des exportations), le sous-ministre adjoint (Relations commerciales internationales), et les directeurs généraux du Service des délégués commerciaux et des Bureaux internationaux relèvent directement du premier sous-ministre adjoint.

Dans l'exercice de ses fonctions, ce haut fonctionnaire est assisté d'un personnel de planification et d'évaluation et de plusieurs économistes qui effectuent des études sur le commerce international. Le premier SMA coordonne les services de publicité et de consultation offerts aux gouvernements et aux associations professionnelles et commerciales et il s'emploie à améliorer nos échanges commerciaux sur les marchés internationaux. C'est au premier SMA également qu'il incombe d'établir et d'administrer des programmes d'aide financière visant à stimuler les ventes de produits canadiens à l'étranger. En outre, il dirige des services d'information sur la situation économique et technologique des pays étrangers.

Service de délégués commerciaux

Le Service des délégués commerciaux favorise le commerce d'exportation du Canada et protège les intérêts commerciaux du pays à l'étranger. Ce Service est comptable au premier sous-ministre adjoint (Commerce international); il joue le rôle de

conseiller en matière d'exportation; il fournit des renseignements sur les marchés et sur le crédit; il met les acheteurs étrangers en rapport avec les vendeurs canadiens; il recommande les représentants appropriés et découvre des débouchés intéressants pour les exportateurs canadiens. Il se tient au courant des conditions de paiement, des droits de douane, et du contrôle des changes et des barrières tarifaires. Il entretient également des rapports étroits avec les compagnies canadiennes, ainsi qu'avec les fonctionnaires des gouvernements étrangers.

Le Service des délégués commerciaux compte 88 bureaux répartis dans 63 pays différents.

Bureaux internationaux

Trois de ces bureaux internationaux relèvent du premier sous-ministre adjoint (Commerce international): le Bureau de l'Europe, le Bureau du Pacifique, de l'Asie et de l'Afrique, et le Bureau de l'hémisphère occidental. Ils sont, à vrai dire les principaux points de contact pour les échanges commerciaux du Canada et les rapports économiques avec d'autres pays.

Les Bureaux effectuent des études en matière de politiques; ils engagent des négociations en vue d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et font les recommandations appropriées. Ils conseillent les ministères et les organismes gouvernementaux, ainsi que les milieux d'affaires, en matière de relations commerciales avec l'étranger. Ils coordonnent les efforts que font les bureaux régionaux et le pays tout entier pour stimuler notre commerce avec l'étranger.

SOUS-MINISTRE ADJOINT (EXPANSION DES EXPORTATIONS)

Le sous-ministre adjoint (Expansion des exportations) administre cinq organismes qui fournissent des conseils et de l'aide en matière de marketing international à l'étranger. Ces organismes sont: la Direction des projets spéciaux internationaux, la Direction du financement international, la Direction générale de la commercialisation des grains, la Direction générale du conseiller en politique de transport et la Direction générale des programmes et services d'exportation.

Direction des projets spéciaux internationaux

Elle comprend la Direction des programmes de défense et la Direction des projets spéciaux. La Direction des programmes de défense s'occupe, entre autres choses, de promouvoir les marchés d'exportation de produits et de services canadiens dans le domaine de la défense. Cette Direction administre également les accords et les programmes canado-américains pour le développement et le partage de la production de matériel de défense.

La Direction des projets spéciaux établit et met en oeuvre les grands projets internationaux qui intéressent les Directions de plusieurs secteurs industriels. Elle élabore de nouvelles méthodes de promouvoir sur le marché international entre autres les services canadiens d'ingénieurs-conseil et de financement. Elle coordonne également les possibilités d'exportation que présentent les programmes d'aide et les prêts consentis par des banques d'expansion, particulièrement ceux de l'Agence canadienne de développement international.

Direction du financement international

Cette Direction constitue le chaînon entre la Société pour l'expansion des exportations et l'Agence canadienne de développement international, ainsi qu'entre les banques de développement et les organismes d'aide. Elle étudie les politiques adoptées par nos organismes d'aide afin de s'assurer qu'elles sont compatibles avec nos objectifs à long terme en matière de commerce: elle assure aux milieux d'affaires canadiens l'accès aux services de financement du commerce international; elle surveille les projets administrés par les organismes internationaux; et les banques de développement afin de stimuler la participation du Canada.

Direction générale de la commercialisation des grains

Cette Direction administre les primes d'incitation et les paiements réguliers du Programme des grains. Elle comprend: la division des Opérations des marchés qui travaille à la promotion des ventes de grains, administre les ventes de blé à crédit et les paiements statutaires; la division du Développement des marchés qui est chargée de stimuler la commercialisation des céréales et des graines oléagineuses et, partant de favoriser les ventes, cette dernière accepte d'assumer une partie des risques que comportent les projets destinés à perfectionner les procédés techniques pour l'amélioration de la qualité de ces produits.

Direction générale du conseiller en politique de transport

Cette Direction a pour fonction de conseiller le Ministère et le secteur privé en matière de transport, par exemple sur les tarifs de transport, de l'acheminement, de l'emballage et de la conteneurisation des marchandises. Elle guide également le Ministère dans le domaine des politiques de transport et des télécommunications. Enfin, elle représente le Ministère au sein d'organismes internationaux qui déterminent le cours des politiques et des systèmes de transport.

Direction générale des programmes et services d'exportation

La Direction des programmes et services d'exportation qui a été formée récemment, en réunissant la direction des foires et missions et le bureau des programmes du PEMD, est maintenant chargée de la planification et de l'administration des deux grands programmes de promotion commerciale du Ministère, soit:

- a) le programme des projets de promotion commerciale (PPP) par lequel le Ministère planifie et met à exécution certains projets;
- b) le programme de développement des marchés d'exportation (PEMD) en vertu duquel l'initiative revient aux sociétés canadiennes de façon individuelle ou collective.

Ces programmes sont destinés à appuyer le travail du ministère de l'Industrie et du Commerce en matière d'expansion des exportations et de faire face aux divers besoins de l'industrie canadienne en fait de commercialisation. Le nouvel organisme a été

établi pour assurer un service pleinement intégré aux sociétés canadiennes dans leur tentatives de commercialisation et faciliter l'harmonisation des campagnes de promotion lancées par l'industrie (PEMD) ou par le Ministère (PPP).

SOUS-MINISTRE ADJOINT (RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES) o

Le sous-ministre adjoint (relations commerciales internationales) administre trois directions chargées de négocier les accords commerciaux du Canada, d'exposer la position du Ministère lors de ces négociations et d'exercer un étroit contrôle sur la mise en oeuvre des accords conclus.

Direction générale des relations générales

C'est à cette Direction qu'incombe la planification de la politique commerciale; elle fournit des renseignements sur l'incidence des mesures canadiennes ou étrangères sur nos relations commerciales. Elle est également chargée d'établir des rapports avec des organisations internationales telles que le GATT, L'OCDE et la CNUCED. Elle élabore des politiques et négocie des accords commerciaux visant des produits tels que le blé, le sucre, le café et la cacao. Elle contrôle également les engagements du gouvernement fédéral sur le plan commercial.

Direction générale de la politique sur l'importation de
certains produits

Cette Direction négocie la mise en application du contingentement des produits importés de certains pays étrangers. Ces restrictions touchent principalement les textiles et le vêtement; toutefois, on a pris les dispositions nécessaires pour renvoyer au tribunal antidumping les cas de préjudice grave.

Division des licences d'importation et d'exportation

Cette division applique la Loi sur les permis d'exportation et d'importation, les conditions de l'entente des Nations-Unies concernant la Rhodésie et la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique.

Partie III - Programmes d'aide

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE À DES SECTEURS DÉTERMINÉS

Programme d'aide de transition à l'industrie de l'automobile (AAA)

Programme de productivité de l'industrie du matériel de
défense (DIP)

Programme d'aide au développement de l'industrie
pharmaceutique (PIDA)

Programme de subventions à la construction des navires (SCSR)
et Programme temporaire d'aide à la construction de
navires (STAP)

Programme d'aide au développement des marchés des produits
agricoles et alimentaires

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE TRANSITION

Programme d'aide générale de transition (GAAP)

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ÉTAPE DE LA PRODUCTION

Loi stimulant la recherche et le développement
scientifiques (IRDIA)

Programme d'avancement de la technologie industrielle (PAIT)

Programme pour l'accroissement de la productivité (PEP)

Programme d'aide au design dans l'industrie (IDAP)

Programme de développement et d'expansion des exportations (PEMD)

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIERE EN ADMINISTRATION

Programme d'aide en administration (MAP)

AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIERE

La fondation de l'industrie canadienne de l'alimentation

Subventions à la recherche en technologie avancée

Subventions destinées au financement des conférences et
des séminaires scientifiques et techniques

Subventions, bourses d'études, bourses destinées à
promouvoir l'esthétique industrielle

Centres de productivité et de développement des industries
des textiles et du vêtement

Fashion/Canada

Subventions, bourses d'études, bourses et concours destinés
à promouvoir le dessin de mode

Livres/Canada

Association de recherche industrielle

Instituts de recherche industrielle

Centres de technologie avancée

Sulphur Development Institute of Canada (SUDIC)

PROGRAMMES D'AIDE SPECIALE

Programme concernant l'équipement, les accessoires et les
matériaux de construction (BEAM)

Programme d'exonération des droits de douane pour les machines

Programme des projets de promotion

De nombreux programmes d'aide ont été mis en oeuvre à des fins précises depuis des années dans l'ensemble du Programme du commerce et de l'industrie du Ministère. Les programmes d'aide financière comprennent ceux qui apportent une aide directe aux firmes ou aux associations commerciales sous forme de prêts, de garanties d'emprunts ou de paiements en espèces.

La gestion de chacun de ces programmes d'aide financière relève d'un bureau de programme particulier. En général, ce sont les Directions des secteurs de l'industrie qui examinent les demandes d'aide financière.

Les demandes qui sont recommandées pour approbation par les Directions sont soumises à une commission ou à un comité établi pour chaque programme. Cette commission ou ce comité accepte ou rejette les demandes et dans les cas où elles sont acceptées, des engagements contractuels sont rédigés qui entrent en vigueur au moment où ils sont acceptés par la compagnie intéressée.

Les programmes d'aide financière se répartissent selon les catégories suivantes: i) ceux qui s'intéressent à des secteurs déterminés de l'industrie; ii) ceux qui fournissent une aide de transition; iii) ceux qui s'intéressent à l'étape de la production, c'est-à-dire tout ce qui concerne la création, la recherche, le développement, la production et la commercialisation; iv) ceux qui s'intéressent à l'aspect administratif, particulièrement dans les petites entreprises; v) ceux qui offrent d'autres formes d'aide financière et qui ne sont pas tellement connus.

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE À DES SECTEURS DÉTERMINÉS

Programme d'aide de transition à l'industrie de l'automobile (AAA)

L'administration de ce programme relève de la Direction des industries de transport.

Objectif: Aider financièrement les fabricants canadiens de pièces originales d'équipement automobile, d'outillage, de certains véhicules commerciaux particuliers et les fournisseurs d'équipement à s'adapter aux conditions du marché engendrées par l'Accord canado-américain sur les produits de l'industrie de l'automobile.

Description: Les compagnies qui fabriquent des pièces originales d'équipement automobile ou certains véhicules commerciaux particuliers et celles qui fournissent de l'équipement automobile aux fabricants sont admissibles au programme d'aide pourvu qu'elles ne puissent obtenir de financement par les voies ordinaires.

Forme de l'aide: Des prêts du gouvernement sont offerts aux taux courants d'intérêt et le remboursement du capital et des intérêts peut s'échelonner sur une période maximale de dix ans. La participation du Comité aux programmes de prêts équivaut jusqu'à maintenant à soixante-huit pour cent du financement total requis.

Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (DIP)

La gestion de ce programme relève du Bureau du programme DIP

Objectif: Perfectionner le matériel de défense, aider l'industrie du matériel de défense à participer au développement de la production de défense avec les Etats-Unis et d'autres pays membres de l'OTAN et retirer des bénéfices des projets d'application civile qui résultent des découvertes technologiques de l'industrie du matériel de défense.

Description: Accroître et maintenir la compétence technologique de l'industrie canadienne de défense dans ses activités d'exportation de matériel de défense et de matériel ayant des applications civiles a) en aidant certains programmes de développement, b) en contribuant pour la moitié au coût d'acquisition de nouvel équipement permettant de moderniser les usines et c) en aidant à l'établissement d'installations de production et au développement des compétences pour la production de pièces et de matériel.

Forme de l'aide: Généralement, la compagnie intéressée, le gouvernement canadien et, parfois, des gouvernements alliés participent aux coûts de développement des nouveaux produits. Pour ce qui est des coûts d'acquisition de l'équipement destiné à moderniser les usines, le gouvernement accorde une subvention égale à la moitié de ces coûts et consent un prêt pour l'autre moitié. La compagnie intéressée et le gouvernement partagent les dépenses préalables à la production.

Programme d'aide au développement de l'industrie pharmaceutique (PIDA)

○
◇ La gestion de ce programme relève de la Direction des produits chimiques.

Objectif: Accroître la capacité des fabricants de médicaments à produire et à vendre des médicaments d'ordonnance à des prix plus bas et plus concurrentiels.

Description: Propositions visant à réorganiser, à développer ou à améliorer les étapes de la fabrication, de la commercialisation, de la distribution ou de la recherche. Les compagnies intéressées doivent prouver qu'elles n'ont pu obtenir, des sources habituelles, un financement à des conditions raisonnables.

Forme de l'aide: Prêts à terme fixe pour vingt ans, offerts pour l'acquisition d'immeubles ou de biens immobiliers et prêts pour dix ans, dans tout autre cas. Ces prêts sont offerts à des taux d'intérêt au moins égaux ou supérieurs de deux et un quart pour cent à ceux que le gouvernement du Canada fixe aux sociétés de la Couronne pour les prêts à terme similaire.

Programme de subvention à la construction des navires (SCSR) et Programme temporaire d'aide à la construction de navires (STAP)

La gestion de ce programme relève de la Direction des industries de transport.

Objectif: Permettre aux constructeurs canadiens de navires de soutenir la concurrence des constructeurs étrangers et accroître ainsi la construction au Canada de navires destinés au marché intérieur et au marché mondial, et maintenir ainsi un haut niveau d'emploi dans les chantiers de construction maritime et les industries de fournitures maritimes au Canada.

Description et forme de l'aide: Depuis le 1er avril 1973, les programmes SCSR et STAP ont accordé aux chantiers de construction

maritime des subventions égales à dix-sept pour cent du coût de construction de navires jugés admissibles par le ministère de l'Industrie et du Commerce à ces subventions.

Programme d'aide au développement des marchés des produits agricoles et alimentaires

La gestion de ce programme relève de la Direction de l'agriculture, des pêcheries et des produits alimentaires.

Objectif: Aider au développement des marchés canadiens des produits agricoles et alimentaires, autres que les céréales et les graines oléagineuses dont le développement des marchés est assuré par un programme distinct.

Description: L'aide sera accordée aux projets susceptibles d'augmenter considérablement les ventes de produits agricoles et alimentaires ainsi que les revenus nets des producteurs agricoles.

Forme de l'aide: Le Ministère accordera de l'aide sous forme de montants recouvrables et non recouvrables.

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIERE DE TRANSITION

Programme d'aide générale de transition (GAAP)

La gestion de ce programme relève du Bureau du programme GAAP.

Objectif: Fournir une aide financière et technique afin de permettre aux fabricants canadiens d'améliorer leur position concurrentielle sur

le marché intérieur et le marché d'exportation et de s'adapter plus rapidement aux changements qui se produisent sur les marchés mondiaux.

Description: Le programme consent des assurances de prêt jusqu'à quatre-vingt-dix pour cent en vue d'aider les fabricants à financer des projets de restructuration qui leur permettront d'atteindre les objectifs visés par le programme. Des subventions pouvant éгалer jusqu'à cinquante pour cent des honoraires payés par les fabricants aux experts-conseils pour élaborer des projets des restructuration sont aussi accordées dans les cas où ce recours a été jugé nécessaire.

Forme de l'aide: Assurances de prêt jusqu'à quatre-vingt-dix pour cent, subventions pouvant éгалer jusqu'à cinquante pour cent des honoraires payés par les fabricants aux experts-conseils, prêts directs (seulement dans des cas spéciaux où la concurrence de produits d'importation cause un grave préjudice aux fabricants canadiens).

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE À L'ÉTAPE DE LA PRODUCTION

Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques (IRDIA)

La gestion du programme fondé sur cette loi relève du Bureau du programme IRDIA.

Objectif: Accroître la recherche et le développement scientifiques qui, s'ils sont menés avec succès, profiteront sans nul doute au pays.

Description: Toute société canadienne imposable exerçant son activité au Canada peut faire une demande de subvention. Le montant de la subvention dépend des sommes que consacre une société, pendant une année financière, aux travaux de recherche et de développement scientifiques menés au Canada.

Forme de l'aide: Des subventions non imposables ou une réduction de la dette fiscale pouvant égaler i) vingt-cinq pour cent des dépenses de capital faites au titre des travaux de recherche et de développement scientifiques menés au Canada, ii) vingt-cinq pour cent de l'augmentation des dépenses de capital faites au titre des travaux de recherche et de développement scientifiques menés au Canada pendant l'année financière en cours, par rapport à la moyenné des dépenses de capital faites au même titre pendant les cinq années précédentes.

Programme d'avancement de la technologie industrielle (PAIT)

La gestion de ce programme relève du Bureau du programme PAIT.

Objectif: Encourager la mise au point de produits et de procédés nouveaux ou améliorés se prêtant bien à l'exploitation commerciale.

Description: Une aide financière est accordée aux projets choisis pour la mise au point de produits et de procédés nouveaux ou améliorés intégrant les nouvelles techniques et se prêtant bien à l'exploitation commerciale.

Forme de l'aide: Le Ministère acquitte, en général, cinquante pour cent du coût d'un projet.

Programme d'aide au design dans l'industrie (IDAP)

La gestion de ce programme relève du Bureau du programme IDAP.

Objectif: Principalement, aider l'industrie à améliorer l'esthétique des produits de fabrication et à intensifier la recherche dans ce domaine.

Description: Le programme IDAP s'intéresse aux produits durables qui sont fabriqués en grande série par des procédés industriels, qui sont des produits complets et dont la fabrication favorise les contacts humains. Le programme n'offre pas d'aide aux produits qui sont étroitement liés aux domaines de la technogénie, des arts graphiques, de l'artisanat et du dessin de mode.

Forme de l'aide: Le Ministère contribue généralement au coût d'un projet dans une proportion de cinquante pour cent.

Programme de développement de l'expansion des exportations (PEMD)

La gestion de ce programme relève du Bureau du programme PEMD.

Objectif: Accroître sensiblement les exportations canadiennes.

Description: Le programme est divisé en plusieurs sections, chaque section ayant pour but d'encourager les compagnies canadiennes à développer certains secteurs d'exportation, soit en fonction de la région, du produit ou des techniques de marketing.

Section A - Stimulants à la participation à des projets d'investissements à l'étranger:

Cette section s'occupe des étapes préparatoires des contrats (études, soumissions, préparation, etc.) relatifs aux projets d'investissements à l'étranger.

Section B - Découverte de nouveaux marchés et adaptation des techniques de marketing:

Encourager la découverte de nouveaux marchés pour les exportations canadiennes; aider les sociétés canadiennes à adapter leurs techniques de marketing aux nouveaux marchés (ne s'applique pas aux marchés américains).

Section C - Participation aux foires commerciales à l'étranger:

Encourager les entreprises canadiennes à participer aux foires commerciales internationales pour stimuler les ventes d'exportation de nouveaux produits (ne s'applique pas aux pavillons nationaux du Canada dans les foires à l'étranger).

Section D - Invitation aux acheteurs étrangers:

Aider les compagnies à faire venir au Canada les acheteurs éventuels afin qu'ils puissent examiner les produits et les étapes de production (ne s'applique pas aux acheteurs des Etats-Unis).

Forme de l'aide: En général, le Ministère offre de rembourser cinquante pour cent des dépenses approuvées pourvu que le projet ait réussi.

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE EN ADMINISTRATION

Programme d'aide en administration (MAP)

A) Mise sur pied de cours en administration -- La gestion de cette partie du programme relève de la Direction générale de la

politique industrielle.

Objectif: Améliorer la compétence en administration de l'industrie canadienne en aidant les associations à mettre sur pied des cours de recyclage et de perfectionnement en administration qui ne se donnent pas déjà.

Description: Aider les associations à but non lucratif à mettre sur pied des cours de perfectionnement en administration dont l'apport à l'amélioration des compétences en administration de l'industrie canadienne peut être important.

Forme de l'aide: Le gouvernement subventionne généralement soixante-quinze pour cent du coût d'organisation des cours.

B) Service de consultation pour petites entreprises (CASE)--

La gestion de ce service relève des Bureaux du programme CASE à Montréal et à Winnipeg.

Objectif: Aider à améliorer le rendement des petites entreprises des secteurs manufacturier et touristique, en leur offrant un service de consultation en administration à un coût raisonnable.

Description: Un service de consultation pour les petites entreprises est fourni principalement par des administrateurs à la retraite.

Une entreprise qui a besoin de services spécialisés que les conseillers de CASE ne peuvent lui fournir peut demander au gouvernement de l'aider à payer les services d'un bureau d'experts-conseils.

Forme de l'aide: Chaque conseiller de CASE reçoit trente dollars par jour dont vingt sont payés par l'entreprise cliente et dix par le gouvernement; ses frais d'administration et de déplacement lui sont aussi remboursés. Dans les cas où un bureau d'experts-conseils est engagé, le gouvernement paie jusqu'à cinquante pour cent du coût.

AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

La Fondation de l'industrie canadienne de l'alimentation

La gestion de cette fondation relève de la Direction de l'agriculture, des pêcheries et des produits alimentaires.

Objectif: Encourager les étudiants à se spécialiser dans les sciences de l'alimentation et améliorer ainsi le nombre et la qualité des diplômés dans ce domaine.

Forme de l'aide: Le Ministère accorde une subvention à la Fondation.

Subventions à la recherche en technologie avancée

La gestion de ce programme de subventions relève de la Direction générale des sciences et de la technologie.

Objectif: Obtenir des renseignements qui permettront de formuler des politiques et intéresser davantage les universités canadiennes au domaine des innovations technologiques applicables au Canada.

Description: Les projets de recherche universitaire qui sont susceptibles de répondre au besoin d'information du Ministère aux fins de formulation de politiques dans le domaine de la technologie avancée.

Forme de l'aide: Le Ministère subventionne la recherche dans ce domaine dans une proportion de cinquante à cent pour cent.

Subventions destinées au financement des conférences et des séminaires scientifiques et techniques.

La gestion de ce programme de subventions relève de la Direction générale des sciences et de la technologie.

Objectif: Promouvoir la diffusion de l'information scientifique et technique dans l'industrie canadienne.

Description: Le Ministère aide à l'organisation de séminaires scientifiques et techniques offerts par les associations canadiennes de promotion du commerce et de l'industrie, les universités, les associations professionnelles et autres organismes.

Forme de l'aide: Remboursement, jusqu'à concurrence d'un montant maximal, du coût de la conférence ou du séminaire en excédent des contributions, des droits d'inscription et des autres recettes provenant de cette conférence ou de ce séminaire.

Subventions, bourses d'études, bourses destinées à promouvoir l'esthétique industrielle

La gestion de ce programme de subventions et de bourses relève de la Direction générale du design.

Objectif: Permettre à des spécialistes et à des étudiants en esthétique industrielle de suivre des cours spécialisés et d'acquérir ainsi des connaissances avancées qui profiteront à l'industrie canadienne; aider les concepteurs à se qualifier pour enseigner l'esthétique industrielle; aider des personnes ou des

organisations à mettre sur pied des cours spécialisés en esthétique industrielle; mettre en oeuvre des programmes de recherche qui seront profitables à l'industrie et à l'enseignement de l'esthétique industrielle.

Forme de l'aide: Des bourses d'études et des subventions permettant de couvrir les frais de scolarité, de déplacement et de subsistance sont accordées; une aide financière est aussi accordée pour les projets qui contiennent un exposé détaillé des coûts prévus.

Centres de productivité et de développement des industries des textiles et du vêtement

La gestion de ces centres relève de la Direction des textiles et des produits de consommation.

Objectif: Les trois Centres de productivité et de développement proposés, qui seront au service des industries canadiennes du vêtement, des textiles et de la chaussure, aideront ces industries à retirer tous les avantages que leur offrent la technologie moderne et les méthodes d'administration.

Description: Les centres offriront des services intégrés, permettant ainsi de répondre aux différents besoins de ces trois industries établies en plusieurs endroits du pays.

Forme de l'aide: Les services offerts par ces centres seront adaptés aux besoins de chaque industrie et comprendront la recherche pure et appliquée et la consultation dans le domaine de l'organisation rationnelle du travail et dans d'autres domaines.

Fashion/Canada

La gestion de ce programme relève de la Direction des textiles et des produits de consommation.

Objectif: Mettre en valeur l'industrie canadienne du dessin de mode afin d'attirer les acheteurs canadiens et étrangers; encourager la création et améliorer la qualité.

Forme de l'aide: Fashion/Canada contribue aux projets de promotion des produits dans une part égale à celle des associations industrielles intéressées.

Subventions, bourses d'études, bourses et concours destinés à promouvoir le dessin de mode

La gestion de ce programme de subventions et de bourses relève de la Direction des textiles et des produits de consommation.

Objectif: Accroître le nombre des modélistes et des techniciens compétents dans l'industrie du vêtement.

Forme de l'aide: Des bourses d'études sont accordées aux étudiants en dessin de mode, aux modélistes diplômés et aux étudiants en techniques du vêtement.

Livres/Canada

La gestion de cet organisme relève de la Direction des textiles et des produits de consommation.

Description: Le Ministère subventionne en totalité les activités de cet organisme durant les cinq premières années. Livres/Canada exploite un centre de commercialisation à Londres (Angleterre) et les subventions que lui accorde le Ministère servent à louer un entrepôt, acheter des livres et rémunérer le personnel. Des centres similaires seront mis sur pied à Paris et à New York. Le Conseil d'administration est formé de représentants de cinq associations commerciales les plus importantes et du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Associations de recherche industrielle

La gestion de ce programme relève de la Direction générale des sciences et de la technologie.

Objectif: Réunir en associations des entreprises utilisant la même technologie et organiser ou encourager des programmes de recherche et de développement pour le compte des associations ou en accordant par contrat la responsabilité de ces programmes à des entreprises membres; encourager les universités et d'autres organisme semblables à entreprendre de la recherche technique dans les domaines qui présentent un intérêt pour les entreprises membres; organiser ou aider à organiser des cours, des séminaires, etc., visant à améliorer les compétences techniques des entreprises membres et de leurs employés; faire connaître aux entreprises membres les découvertes d'ordre technique susceptibles de les intéresser.

Forme de l'aide: Les subventions accordées par le Ministère aideront à payer les salaires, les locaux, l'équipement spécialisé et certains programmes de recherche et de développement. Une subvention ne doit pas dépasser cent soixante-quinze mille dollars par année pendant la période initiale de mise sur pied, qui peut durer de trois à cinq ans mais qui ne doit pas se prolonger au delà de sept ans. On s'attend à ce que l'association puisse subvenir à ses propres besoins grâce aux recettes qui proviendront des travaux de recherche effectués par contrat, des services de formation et de consultation et des cotisations des membres.

Instituts de recherche industrielle

La gestion de ce programme relève de la Direction générale des sciences et de la technologie.

Objectif: Mettre des services scientifiques à la disposition des établissements industriels qui ne peuvent maintenir leurs propres installations et leur personnel de recherche; pallier la pénurie de ressources techniques et scientifiques de l'industrie canadienne; promouvoir des rapports plus étroits entre les universités et l'industrie; améliorer la compréhension, par les universités, des problèmes de l'industrie; tenir l'industrie à la pointe du progrès technique et scientifique.

Force de l'aide: Les subventions permettent de couvrir les coûts d'établissement et de gestion des instituts de recherche industrielle. Ces coûts comprennent les salaires payés à de petits groupes de spécialistes en administration, ainsi que les

francs de locaux, de déplacement et d'administration. Une subvention ne doit pas dépasser soixante mille dollars par année et est généralement accordée pour une période initiale de trois ans. Puisqu'on s'attend à ce que les instituts puissent subvenir à leurs propres besoins dans un délai de trois à sept ans, on n'accordera pas de subventions pour plus de sept années.

Centres de technologie avancée

La gestion de ce programme relève de la Direction générale des sciences et de la technologie.

Objectif: Aider l'industrie dans ses travaux de recherche pure et appliquée; aider au développement technique; donner des cours de formation aux techniques spécialisées de la gestion, de l'exploitation et de l'appréciation relativement à des secteurs déterminés de la technologie industrielle.

Forme de l'aide: Des subventions sont accordées pour une période initiale de trois à cinq ans; elles couvrent les coûts d'établissement et d'exploitation de centres hautement spécialisés dans des secteurs déterminés de la technologie industrielle.

Sulphur Development Institute of Canada (SUDIC)

La création de cet institut relève de la Direction générale des sciences et de la technologie.

Objectif: Les stock mondiaux de soufre vont continuer à s'accumuler, la plus grande partie de ce soufre étant un produit

résiduel du traitement des produits pétroliers. Afin d'accroître la consommation du soufre et d'encourager l'exploitation des usages additionnels du soufre que des recherches précédentes ont déterminés, le Ministère a aidé à la création d'un organisme dont l'objectif est de promouvoir le développement des nouvelles applications commerciales.

SUDIC est un organisme sans but lucratif, situé en Alberta, dont le contrôle est assuré par l'industrie du soufre. Ses objectifs sont de coordonner des projets du secteur privé visant au développement des applications commerciales du soufre et d'aider à leur financement.

PROGRAMMES D'AIDE SPECIALE

Programme concernant l'équipement, les accessoires et les matériaux de construction (BEAM)

La gestion de ce programme relève de la Direction de la transformation des richesses naturelles et de la construction. Le programme a trait à tous les aspects et à toutes les étapes de la fabrication, des transformations ultérieures et de l'assemblage des matériaux de construction servant aux éléments de construction et aux bâtiments de tous genres et destinés au marché national et au marché d'exportation. L'objectif principal du programme BEAM est d'accroître l'efficacité et la productivité de façon à réaliser des profits grâce à l'activité de l'industrie au Canada et à l'étranger.

Les aspects importants du programme ont trait i) à l'établissement d'un système national complet d'information sur la construction visant à donner à l'industrie les moyens d'accumuler, de classer et de diffuser l'information nécessaire à sa bonne marche; ii) à l'encouragement de la normalisation et de la coordination des dimensions modulaires; iii) à l'accélération de l'industrialisation du processus de construction par la compréhension et l'application de méthodes systématiques de construction; iv) au développement et à l'expansion des marchés d'exportation pour les éléments de construction et les compétences; v) à l'établissement, à l'échelle nationale, de règlements uniformes de construction, de normes plus adéquates et de moyens améliorés d'apprécier les nouveaux produits et les nouveaux systèmes; vi) à l'amélioration de la qualité des constructions et techniques employées par la mise sur pied des programmes de concours d'esthétique industrielle, ainsi que par la recherche, le développement et les innovations.

Programme d'exonération des droits de douane pour les machines

La gestion de ce programme relève du Comité consultatif sur la machinerie et l'équipement.

Objectif: Permettre aux utilisateurs de machines de se procurer du matériel de production au plus bas prix possible tout en stimulant et en encourageant les constructeurs canadiens de machines.

Description: Les personnes qui importent des machines et de l'outillage figurant aux postes tarifaires 42700-1 et 41100-1, qu'elles ne peuvent se procurer au Canada, peuvent faire des demandes de remises tarifaires. Après examen, la remise est accordée pourvu qu'elle n'aille pas à l'encontre de l'intérêt public.

Forme de l'aide: Remise tarifaire sur certains articles dont la valeur excède cinq cents dollars.

Programme des projets de promotion commerciale

La gestion de ce programme relève de la Direction générale des programmes et services d'exportation.

Objectif: Ce programme du Ministère vise principalement à promouvoir à l'étranger les produits et les services canadiens.

Description: Le programme comprend plusieurs projets de promotion conçus pour répondre à des besoins déterminés, comme, par exemple, les foires commerciales et les expositions industrielles, les missions commerciales à l'étranger ou appelées au Canada, les campagnes de promotion dans les magasins, les expositions itinérantes d'échantillons, un programme destinés aux représentants de commerce et aux acheteurs étrangers et un programme de formation sur les marchés d'exportation.

Forme de l'aide: L'aide accordée dépend du projet de promotion; les foires commerciales en sont un exemple classique. Le Ministère apporte une aide pour la gestion du projet, la conception et la construction des stands d'exposition, l'expédition des produits

et la campagne publicitaire; il aide aussi à payer les services d'interprète et les billets d'avion aller-retour en classe économique. Chaque exposant paie un certain pourcentage du coût total.

